

**RENOUVELLEMENT 2019 DES CARTES  
DU MARCHE AUX PUCES DE LA PORTE DE VANVES**

Pour le renouvellement annuel des cartes d'abonné et de volant, nous vous demandons de nous fournir dans l'ordre les documents suivants :

1. Extrait k-bis (original de moins de trois mois)  
ou immatriculation au répertoire des métiers
2. 1 photo d'identité
3. Carte de commerçant non sédentaire (en cours de validité – copie recto/verso)
4. Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle (en cours de validité)
5. Copie de votre pièce d'identité  
ou du titre de séjour (recto/verso, en cours de validité)
6. Justificatif de domicile de moins de trois mois  
ou attestation de domiciliation  
ou pour les personnes hébergées : attestation sur l'honneur de l'hébergeant + copie de sa  
pièce d'identité + son justificatif de domicile.
7. Carte grise de votre véhicule pour l'autorisation de stationnement (1 véhicule par  
commerçant)
8. Copie de la carte actuelle de commerçants du marché
9. *Pour les brocanteurs : Attestation ROM (revente d'objets mobiliers)*

**Vous avez jusqu'au 28 FEVRIER 2019**, délai de rigueur, pour déposer votre dossier auprès du Régisseur-placier ou l'envoyer par lettre recommandée (cachet de la poste faisant foi) à :

EGS – Service renouvellement de carte – Pucés de Vanves  
33 ter Lécuyer  
93400 SAINT-OUEN

**Passé ce délai votre dossier sera refusé et votre carte ne pourra être renouvelée.**

Pour toute information complémentaire, consultez le **Régisseur Placier** ou **EGS au 01 40 11 20 40.**

**Les cartes seront distribuées sur le marché et ne seront remises qu'au titulaire en personne, en échange de la carte délivrée pour 2018.**

Nous comptons sur votre collaboration.